



ASSOCIATION LES GAIS LURONS
Périscolaire
44 Route Uzelière
38160 SAINT ROMANS

REGLEMENT INTERIEUR
2025/2026

1. ADMISSION

La section **périscolaire** de l'association « **Les Gais Lurons** » est ouverte à tous les enfants de l'école élémentaire et maternelle de St Romans.

2. INSCRIPTION

Les inscriptions se font en début d'année mais peuvent se faire en cours d'année. L'ensemble des familles du groupe scolaire de St Romans (maternelle et primaire) ont accès aux onglets de réservation via le portail citoyen Berger Levreaut (**à partir de fin aout 2025**).

Le fonctionnement est identique aux autres années. Nous récupérons tous les élèves de primaires non récupérés par les parents à 16h30.

Pour les maternelles, merci de cocher le tableau de présence situé à l'entrée des classes.

Nous utiliserons surtout le logiciel pour le pointage des présences afin d'établir la facturation en fin de mois. La 1^{ère} facture déclenchant l'adhésion à l'association.

3. LES TARIFS MENSUELS

QUOTIENT FAMILIAL	0/300	301/600	601/900	901/1200	1201/1500	1501/1800	1801/2100	2101 et +
Tarif au mois 1 enfants	35	36	42	43	44	46	48	51
Tarif au mois 2 enfants (-10%)	63	64,8	75,6	77,6	79,2	82,5	84,5	90
Tarif au mois 3 enfants (-20%)	84	86,4	100,8	103,2	105,6	110,4	112,8	120
Tarif matin (7h-8h20)	4	4,5	5	5,5	6	6,5	7	7,5
Tarif soir (16h30-18h30)	5	5,5	6	6,5	7	7,5	8	8,5

Concernant les tarifs matin et soir : à partir de **7 fois** le tarif au mois est appliqué.

Les frais sont déductibles de vos impôts pour **les enfants de moins de 6 ans**. Un reçu vous sera donné en début d'année civile pour les enfants concernés.

4. COTISATION ANNUELLE

Comme toute association, pour pouvoir bénéficier des prestations de celle-ci, les familles doivent s'acquitter **d'une adhésion**. A régler lors de la 1^{ère} facture de l'année scolaire :

- 10 € pour 1 enfant
- 15 € à partir de 2 enfants

Cet argent servira notamment à renouveler le matériel pédagogique (Kapla, livres, jeux de société...).

5. REGLEMENT FACTURES

Les Facture sont établies le mois échu et envoyées via le logiciel Berger Levraut. Elles sont à régler avant le **15** du mois suivant. Si une facture reste impayée, l'enfant sera exclu la semaine suivante.

Possibilité de règlement en **carte bleue**, via le portail Berger Levraut.

6. HORAIRES PERMANENCE ADMINISTRATIVE

Christine FIORDALISI la secrétaire de l'association vous accueille :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h à 18h dans le bureau situé dans nos locaux du périscolaire.

Tout **règlement en espèces** doit obligatoirement se faire pendant ces permanences.

Une boîte aux lettres à l'entrée du parking est à votre disposition pour les **chèques**.

Tel fixe : **04 76 38 16 74**

7. HORAIRES ET LIEUX D'ACCUEIL DES ENFANTS

Le matin : 7h-8h20 (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

Les enfants sont accueillis dans nos **bâtiments du périscolaire**.

Le soir : 16h30-18h30 (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

Les enfants sont accueillis dans nos **bâtiments du périscolaire**.

Tout retard des parents après l'heure de fermeture du périscolaire, entraînera une pénalité de 15€.

N° portable professionnel : **07 82 51 83 64**

(**À utiliser seulement en périodes scolaires**).

Adresse e-mail : lesgaislurons38@outlook.com

Le goûter est **fourni par les parents** (ex : compote et biscuits « fait maison si possible »), **plus 1 gourde d'eau** et doivent également prévoir un chapeau ou une casquette si besoin.

8. PERSONNEL ENCADRANT ET ACTIVITES PROPOSEES AUX ENFANTS

Le personnel encadrant les enfants est composé d'un directeur Frédéric POIRIER (titulaire du BAFD) et d'animateurs(-trices) :

- Laurence BOUCHET (titulaire du BAFA)
- Anaïs BRET (CAP petite enfance)
- Béatrice AGASSANT (Bafa)
- Marie Begot (Bafa en cours)
- Elise Pallas (CAP petite enfance)
- Flavie AGASSANT (CAP petite enfance)

Nos animatrices proposent aux enfants des activités :

- Art plastique (peinture, dessins, création),
- Cuisine (en cours)
- Bricolage (création de petits objets à thèmes...)
- Jeux de société
- Jeux de constructions kapla, k'nex
- Lecture, contes
- Jeux de plein air (ballon, raquettes)
- City stade
- Corde à sauter individuelle et collective
- Molkki...
- Pour les plus petits : dînette, maison de poupée, circuits avec petites voitures, puzzles...

9. ACCUEIL ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP

L'accueil d'enfant présentant un handicap se fait au sein de la structure au même titre que les autres avec une attention particulière à leurs besoins spécifiques.

Les enfants scolarisés sont accueillis en respectant leurs rythmes et leurs besoins spécifiques quelles que soient leurs problématiques.

En cas de besoins spécifiques, un entretien avec le directeur sera envisagé pour mettre en place des solutions appropriées. L'embauche d'un animateur complémentaire peut être envisagée si le besoin se fait sentir.

*Merci de nous prévenir si un enfant perçoit l'**AEEH** (attestation à nous fournir) !*

10. OBLIGATION VACCINALE

*L'article L3111-2 du code de la santé publique (CSP) tel que modifié par l'article 49 de la loi n°2017-1836 du 30 décembre 2017 de financement de la sécurité sociale pour 2018 prévoit **11 vaccinations obligatoires**, sauf contre-indication médicale reconnue :*

- vaccinations antidiphtérique ;
- antitétanique ;
- antipoliomyélitique ;
- contre la coqueluche ;
- contre les infections invasives à *Haemophilus influenzae* de type b ;
- contre le virus de l'hépatite B ;
- contre les infections invasives à pneumocoque ;
- contre le méningocoque de sérogroupe C ;
- contre la rougeole ;
- contre les oreillons ;
- contre la rubéole.

11. DISCIPLINE

Il est rappelé que les enfants accueillis à la garderie périscolaire doivent avoir des comportements et attitudes de respect et de politesse envers tous les adultes qui interviennent dans l'école mais aussi entre eux. De même ils doivent respecter les locaux et le matériel mis à leur disposition.

Si le comportement d'un enfant perturbe gravement le fonctionnement du périscolaire un avertissement sera donné. Au bout de trois avertissements l'enfant ne sera plus admis au périscolaire « Les Gais Lurons ».

Fait à St Romans le 1/07/2025